



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2020-162

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé de Normandie

14-2020-11-03-002 - Arrêté du 3 novembre 2020 portant approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'e-santé" (62 pages) Page 4

14-2020-10-26-003 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS des biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » (fermeture et ouverture du site à HONFLEUR) (4 pages) Page 67

## Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados

14-2020-10-30-035 - Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation de modification d'enseignes - selas "CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST" FALAISE (2 pages) Page 72

14-2020-10-30-034 - Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation de nouvelle installation d'enseignes - sarl "BOULANGERIE DE PARIS SAS" HONFLEUR (2 pages) Page 75

14-2020-10-30-033 - Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation de nouvelle installation d'enseignes - sarl "SF SERVICES" SAINT PIERRE EN AUGE (2 pages) Page 78

## Préfecture du Calvados

14-2020-11-04-002 - Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/452 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, mentionnés en annexe du présent arrêté. (3 pages) Page 81

14-2020-11-04-003 - Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/453 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, sur l'ensemble du territoire de la commune de Trouville-sur-Mer sauf sur les plages et le domaine public maritime. (2 pages) Page 85

14-2020-11-04-001 - Arrêté n° 2020/SIDPC/MG/448 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la commune d'Argences mentionnés dans le présent arrêté (2 pages) Page 88

14-2020-09-16-004 - Arrêté n°DCL-BCBFL-20-490 portant nomination d'un régisseur suppléant de recettes auprès de la police municipale d'Ifs (2 pages) Page 91

14-2020-09-16-002 - Arrêté n°DCL-BCBFL-20-491 de clôture de la régie de recettes instituées auprès de la police municipale de Caen (2 pages) Page 94

14-2020-09-16-001 - Arrêté n°DCL-BCBFL-20-492 de clôture de la régie de recettes instituées auprès de la police municipale d'Hérouville-Saint-Clair (2 pages) Page 97

14-2020-09-16-003 - Arrêté n°DCL-BCBFL-20-493 portant nomination d'un régisseur suppléant de recettes auprès de la police municipale de Bernières-sur-Mer (2 pages) Page 100

14-2020-11-03-004 - Arrêté préfectoral habilitant la SARL EC&U (CC-14-2020-11) pour établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale (1 page)	Page 103
14-2020-11-03-003 - Arrêté préfectoral habilitant la SARL EC&U (n°AI-14-2020-06) pour la réalisation des analyses d'impact produites à l'appui des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale (1 page)	Page 105

Agence régionale de santé de Normandie

14-2020-11-03-002

Arrêté du 3 novembre 2020 portant approbation de  
l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement  
de Coopération Sanitaire "Normand'e-santé"



**ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2020 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°5  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE  
«NORMAND'E-SANTÉ»**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Vu** le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

**Vu** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

**Vu** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

**Vu** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

**Vu** la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

**Vu** le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

**Vu** le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

**Vu** la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» ;

**Vu** la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» ;

**Vu** la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

**Vu** le courrier du Directeur du CCAS d'ÉVREUX exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» et sollicitant le retrait de l'EHPAD Azémia et l'EHPAD La Filandière d'ÉVREUX en date du 5 juillet 2019 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'EHPAD Miséricorde de SEES exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 27 novembre 2019 ;

**Vu** le courrier du gérant de la Maison Médicale de la Plaine de VAL-DE-REUIL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 28 mai 2020 ;

**Vu** le courriel de l'Adjointe de Direction à la suite de la création de l'Association Sainte Marie – Saint Joseph à ROUEN qui a absorbé l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN, l'EHPAD La Compassion à ROUEN et l'EHPAD Castel Saint Jacques à SAINT JACQUES SUR DARNETAL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 8 juin 2020 ;

**Vu** le courrier du Directeur Général de l'Association Gaston MIALARET exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 9 juin 2020 ;

**Vu** le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 23 juin 2020 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°5 de la convention ;

**Vu** la demande formulée en date du 10 juillet 2020 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°5 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» ;

**CONSIDERANT** l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

**CONSIDERANT** que l'objet de l'avenant N°5 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant N°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé» portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

**Article 3** : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 3 novembre 2020

Monsieur Thomas DEROCHE,

ARS de Normandie  
Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Normandie  
de l'Appui à la Performance,  
**Yann LEQUET**

**Annexe** : Avenant N°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé»

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE  
NORMAND'E-SANTE**

**MARDI 23 JUIN 2020**

---

**AVENANT 5**

**AVENANT N°5  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE  
COOPERATION SANITAIRE " Normand'e-Santé"**

*VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;*

*VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;*

*VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;*

*Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **23 juin 2020** ;*

**Les soussignés,**

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale CHERBOURG EN COTENTIN (50)
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte HEROUVILLE ST CLAIR (14)
4. ADMR de MONTVILLE
5. AIR Partenaire Santé
6. ANIDER
7. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction
8. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
9. APRIC Amélioration de la Prise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
10. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
11. AUB Santé (HAD) de SAINT GREGOIRE
12. Association Déploiement Outils Communicants (ADOC Normandie)
13. Association PREHAD 276
14. Autour de la Personne Agée - Service à la personne
15. Basse-Normandie Santé
16. Cabinet Médical d'EVREUX
17. CCAS d'EVREUX
18. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
19. CCAS de DIVES SUR MER
20. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
21. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
22. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
23. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU
24. Centre François Baclesse
25. Centre Hébergement et Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE
26. Centre Henri Becquerel
27. Centre Hospitalier ALENCON-MAMERS
28. Centre Hospitalier AUNAY BAYEUX - CHAB
29. Centre Hospitalier Caux Vallée de Seine
30. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
31. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
32. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
33. Centre Hospitalier de BERNAY
34. Centre Hospitalier de CARENTAN
35. Centre Hospitalier de COUTANCES
36. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
37. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
38. Centre Hospitalier de DIEPPE
39. Centre Hospitalier de EU
40. Centre Hospitalier de FALAISE
41. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
42. Centre Hospitalier de GISORS

43. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
44. Centre Hospitalier de la Risle
45. Centre Hospitalier de L'AIGLE
46. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
47. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
48. Centre Hospitalier de MONT SAINT AIGNAN Le Belvédère
49. Centre Hospitalier de MORTAGNE
50. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
51. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
52. Centre Hospitalier de PONT L'EVEQUE
53. Centre Hospitalier de SAINT LO (Mémorial France-Etats-Unis)
54. Centre Hospitalier de SAINT HILAIRE DU HARCOUET
55. Centre Hospitalier de SAINT JAMES
56. Centre Hospitalier de SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76)
57. Centre Hospitalier du Bois Petit de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)
58. Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre
59. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
60. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
61. Centre Hospitalier de VIRE
62. Centre Hospitalier du Grand Large
63. Centre Hospitalier du ROUVRAY
64. Centre Hospitalier Estran - PONTORSON
65. Centre Hospitalier Eure-Seine
66. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
67. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE MACE Les Andaines
68. Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF LOUVIERS VAL DE REUIL
69. Centre Hospitalier Public du Cotentin
70. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
71. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
72. Centre d'Imagerie Médicale St Quentin de BAYEUX (14)
73. Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)
74. CICAT-Occitanie
75. CLIC Ouest Cotentin des PIEUX
76. Clinique Bergouignan d'EVREUX
77. Clinique d'ALENCON
78. Clinique Saint Antoine de BOIS-GUILLAUME
79. Clinique du Docteur Henri GUILLARD de COUTANCES
80. Clinique de L'Abbaye de FECAMP
81. Clinique des Essarts de GRAND-COURONNE
82. Clinique de L'Europe de ROUEN
83. Clinique Saint Hilaire de ROUEN
84. Clinique Megival de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
85. Clinique Les Portes de l'Eure de VERNON
86. Clinique du Cèdre de BOIS-GUILLAUME
87. Clinique Les Ormeaux du HAVRE



88. Clinique Hemera d'YVETOT
89. Clinique Mathilde de ROUEN
90. Hôpital Privé Pasteur d'EVREUX
91. CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique
92. Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)
93. CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelais
94. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale de COUTANCES
95. CROP Centre Ressource de l'Ouie et de la Parole de BRETTEVILLE SUR ODON (14)
96. CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc – UGECAM
97. Dépistage des Cancers Centre Coordination Normandie CAEN
98. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Lechanteur
99. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie
100. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
101. EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur
102. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
103. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
104. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines
105. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
106. EHPAD de BARENTON Elisabeth Vezard
107. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
108. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Corneilles
109. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
110. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
111. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
112. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
113. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles
114. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
115. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
116. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
117. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge
118. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
119. EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit
120. EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines
121. EHPAD de CAEN Résidence Beaulieu
122. EHPAD de CAEN La Palmeraie (Les Matines)
123. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
124. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
125. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat
126. EHPAD de CARQUEBUT
127. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aïnés
128. EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet
129. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
130. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure
131. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
132. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye

133. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
134. EHPAD de CETON Résidence NEYRET
135. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
136. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise
137. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
138. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de la Buaille
139. EHPAD de CLECY Le Beau Site
140. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
141. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ
142. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
143. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
144. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
145. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
146. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
147. EHPAD de CREANCES-LESSAY - CIAS CC Côte Ouest Centre Manche
148. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
149. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
150. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
151. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines
152. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
153. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
154. EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilège
155. EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines
156. EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Émeraude
157. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
158. EHPAD de LA CHAPELLE-D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois
159. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
160. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
161. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
162. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
163. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
164. EHPAD de LE HOULME La Source
165. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
166. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
167. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
168. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
169. EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces
170. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
171. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence
172. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
173. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
174. EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias
175. EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins
176. EHPAD de MESNIL ESNARD Moulin des Prés
177. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité



178. EHPAD de MONTVILLE Les Myosotis
179. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
180. EHPAD de NOTRE DAME DE BONDEVILLE Côte de Velours
181. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
182. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
183. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
184. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
185. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
186. EHPAD de ROUEN La Pleiade
187. EHPAD de ROUEN Les Sapins
188. EHPAD de ROUEN Sacré Cœur
189. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
190. EHPAD de RUGLES André Couturier
191. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
192. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Résidence Le Bois de la Rose
193. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
194. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
195. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
196. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY château Blanc ProBTP
197. EHPAD de SAINT GATIEN DES BOIS Résidence St Gatien
198. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS L'Horizon
199. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
200. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
201. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
202. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
203. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMPTE Les Lices-Jourdan
204. EHPAD de SAINT SENIER DE BEUVRON Maison d'Accueil du Beuvron
205. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
206. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUQUE Val de Saire
207. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines
208. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
209. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
210. EHPAD de THAON Résidence du Parc
211. EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie
212. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
213. EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins
214. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
215. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
216. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
217. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
218. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
219. EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines
220. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
221. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence La Vie
222. EHPAD de VIRE Symphonia

223. EHPAD d'ECOUCHE
224. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
225. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
226. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
227. EHPAD d'EVREUX Augustin Azemia
228. EHPAD d'EVREUX La Filandière
229. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
230. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
231. EHPAD d'HEROUVILLE SAINT CLAIR Asialys
232. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
233. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
234. EHPAD d'ISNEAUVILLE Résidence La Buissonnière
235. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
236. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
237. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
238. EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre
239. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
240. EHPAD Fondation Beauvils de FORGES LES EAUX
241. EHPAD Jean Ferrat du TREPORT
242. EHPAD Korian Ville en Vert de BRETEUIL SUR ITON
243. EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus de GAILLEFONTAINE
244. EHPAD Les Jardins de Matisse de GRAND QUEVILLY
245. EHPAD Pierre Wadier de TRUN
246. EHPAD Public du Havre Les Escales
247. EHPAD Résidence Albert Jean de LUNERAY
248. EHPAD Résidence du Duc d'AUMALE
249. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
250. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
251. EPSM de CAEN (CHS)
252. Etablissement Public de Santé de BELLEME
253. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
254. Fédération Hospitalière France (FHF)
255. Fédération Hospitalière Privée (FHP)
256. Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Normandie
257. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
258. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
259. Fondation Bon Sauveur de La Manche
260. Fondation Hospitalière de LA MISERICORDE
261. GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
262. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
263. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
264. Groupe Médical des Eaux Mêlées de DUCLAIR
265. Guillaume Centre de Coordination en Cancérologie CAEN
266. HAD d'ARGENTAN Soins Santé

267. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
268. HAD de CAEN Croix Rouge
269. Hôpital-HAD Croix Rouge Française de BOIS GUILLAUME
270. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
271. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
272. Hôpital Local de SEES
273. Hopital local du NEUBOURG
274. Hôpital Privé de CAEN Saint Martin
275. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
276. Imagerie de ROUEN Les Deux Rives
277. Imagerie Médicale du 109 FLERS
278. Imagerie Médicale La Licorne de SAINT LO
279. IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
280. IME/IMPRO du HAVRE La renaissance
281. IME/Itep de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
282. IMS de BOLBEC
283. Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA
284. Itep Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
285. Korian d'OUISTREHAM Thalatta
286. Korian d'ALENCON Le Diamant
287. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do
288. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs
289. Korian de CAEN Brocéliande
290. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde
291. Korian de LISIEUX Villa Bérat
292. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye
293. Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle
294. Korian de ROUEN Le Jardin
295. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
296. Korian de VERNON Nymphéas Bleus
297. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette
298. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon
299. Korian d'IFS Côte Normande
300. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune
301. Korian de RUGLES La Risle
302. Korian SAINT MARTIN D'AUBIGNY William Harvey
303. LADAPT de CAUDEBEC LES ELBEUF
304. Le Normandy
305. MAIA Bocage Ornaïs
306. MAIA Centre Orne d'ALENCON
307. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
308. MAIA Orne Est
309. MAIRIE - Association Télémédecine de SAINT GEORGES ROUELLEY

- 310. Maison de Santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY (76)
- 311. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER (50)
- 312. Maison de Santé de GAILLEFONTAINE
- 313. Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE
- 314. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
- 315. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
- 316. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
- 317. MAS d'EPAIGNES
- 318. MAS d'EVREUX Home Nicolas
- 319. MCE-M3C Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
- 320. Association Régionale Normandys (ARN)
- 321. Nouvel Hôpital de Navarre
- 322. PlaNETh Patient CAEN
- 323. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
- 324. Pôle Santé Ouest Cotentin - LES PIEUX
- 325. Polyclinique d'AVRANCHES La Baie
- 326. Polyclinique de DEAUVILLE
- 327. Polyclinique de LISIEUX
- 328. Polyclinique de SAINT LO La Manche
- 329. Polyclinique d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin
- 330. Polyclinique du Parc
- 331. PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé
- 332. PSLA d'Honfleur de EQUEMAUVILLE (14)
- 333. PSLA de LA HAYE DU PUITTS
- 334. PSLA de L'AIGLE
- 335. PSLA de SAINT JAMES
- 336. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
- 337. PSLA du Bassin de VIRE
- 338. PSLA DEAUVILLE Côte Fleurie
- 339. PTA Orne de MORTAGNE AU PERCHE
- 340. PTA Sud Eure de VERNEUIL SUR AVRE
- 341. PTA Vexin, Maison de Soins et de Promotion de la Santé de GAILLON
- 342. P2RS Plateforme Régionale de Ressources et Santé de EVREUX
- 343. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
- 344. Radiologie CAEN Saint Martin
- 345. RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques
- 346. RéPsyRED 76 Réhabilitation Psychosociale
- 347. Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
- 348. Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire
- 349. Réseau ONCO Basse-Normandie
- 350. Réseau ONCO Normand
- 351. Réseau Périnatalité Haute Normandie
- 352. Réseau Respect
- 353. Résidence de la scie de SAINT CRESPIN

- 354. RESOPAL Territoire de Dieppe
- 355. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
- 356. RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques
- 357. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
- 358. SESAME Autisme Normandie
- 359. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais LE HAVRE
- 360. Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON
- 361. SOS Médecins de CAEN (14)
- 362. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
- 363. TELAP
- 364. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
- 365. Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé (URAASS)
- 366. Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie
- 367. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie
- 368. URPS Infirmiers Normandie
- 369. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
- 370. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
- 371. Ville de CAEN
- 372. XRAY

Sont convenus des stipulations suivantes :

## PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **23 juin 2020**.

L'avenant 5 a pour objet :

- Le transfert du siège social du GCS Normand'e-santé
  - L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
  - Le retrait de membres du GCS Normand'e-santé ;
  - Les modifications relatives à la dénomination de membres.
- 
- Suite à la dévolution de l'ADOC, membre délibératif du Collège B « Ville », vers l'URML, membre consultatif Collège E « Consultatif », **s'est retiré du groupement**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** L'ADOC.
  - Suite à la fusion absorption de l'EHPAD « Cote de Velours » à Notre Dame de BONDEVILLE et de l'EHPAD Les Myosotis à MONTVILLE au profit de l'EHPAD « Village des Aubépins » de MAROMME :
    - **Se sont retirés**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'EHPAD « Cote de Velours » à Notre Dame de BONDEVILLE et de l'EHPAD Les Myosotis à MONTVILLE
    - **Modification de la dénomination** l'EHPAD « Village des Aubépins » de MAROMME en EHPAD « Le Trait d'union du Cailly » de MAROMME
  - Suite à la création de l'Association Sainte Marie - Saint Joseph à ROUEN qui a absorbé l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN (Membre délibératif du Collège C), l'EHPAD La Compassion à ROUEN, et l'EHPAD Castel St Jacques à ST JACQUES SUR DARETAL :
    - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** : Association « Sainte Marie - Saint Joseph » à ROUEN (Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »)
    - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, le **membre délibératif** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'EHPAD Sacré Cœur d'Ernemont à ROUEN
  - Suite à la fusion des associations CLIC Ouest Cotentin et CLIC Nord Est Cotentin, l'assemblée générale du **23 juin 2020**, a pris acte du **changement de dénomination** du membre délibératif CLIC Ouest du Cotentin en la CLIC du Cotentin (Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »)
  - Suite à l'adhésion du CCAS d'EVREUX approuvée lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2019, se sont retirés sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux », l'EHPAD Azémia et EHPAD La Filandière qui dépendent du CCAS d'EVREUX



- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2020**, les **membres délibératifs** suivants :

#### **Collège A « Établissements Sanitaires »**

1. Association Pierre Noal à BAGNOLES DE L'ORNE
2. Association Médicale des Urgences du HAVRE
3. Clinique Boucles de la Seine à YVETOT

#### **Collège B « Ville »**

1. PSLA de Coutances
2. Maison Médicale de la Plaine à VAL DE REUIL

#### **Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »**

1. Association Gaston MIALARET à CAEN
2. CCAS de COUTANCES
3. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères (Association Omeg'age)
4. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
5. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
6. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
7. EHPAD de SEES Miséricorde
8. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
9. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME

#### **Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »**

1. TELEPHARM

#### **Article I : Transfert du siège social du GCS Normand'e-santé**

Le siège social du Groupement est fixé au 7 longue vue des astronomes 14111 LOUVIGNY

#### **Article II : Modification de l'annexe 1**

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

## Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

### Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>ANIDER</b>	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUET Christelle	16,13 €
<b>Association Médicale des Urgences du Havre</b>	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	16,13 €
<b>Association Pierre Noal</b>	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	16,13 €
<b>AUB Santé de SAINT GREGOIRE</b>	Etablissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	16,13 €
<b>Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer</b>	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	16,13 €
<b>Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer</b>	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,13 €
<b>Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS</b>	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	16,13 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	16,13 €
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €
Centre Hospitalier de BERNAY	Établissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,13 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,13 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	16,13 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	16,13 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	16,13 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme PASQUIER Estelle	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	16,13 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	16,13 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	16,13 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. LE BRIERE Jérôme	16,13 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	Mme PASQUIER Estelle	16,13 €
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	16,13 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président Coty 76170 LILLEBONNE	Mme PEREZ Tina	16,13 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Établissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. DIDIER Catherine	16,13 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,13 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	16,13 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gaillfontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Listieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. ANQUETIL Bruno	16,13 €
Centre Hospitalier de PONT-L'ÉVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'ÉVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,13 €

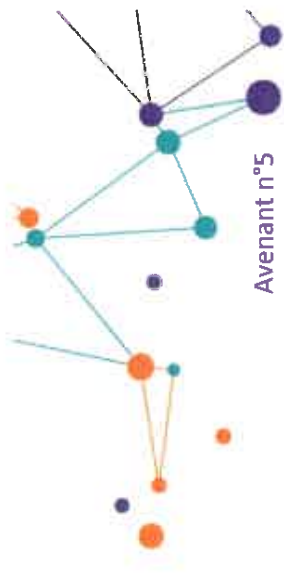
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-États-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. GLEVAREC Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	16,13 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALÉRY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,13 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Lucien	16,13 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Vincent	16,13 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	16,13 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	16,13 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	16,13 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	M. CHARBOIS Laurent	16,13 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur Marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	16,13 €
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	16,13 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN</b>	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	16,13 €
<b>Clinique Bergouignan d'EVREUX</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,13 €
<b>Clinique Boucles de la Seine YVETOT</b>	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	M. LIEVREMONT	16,13 €
<b>Clinique d'ALENCON</b>	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	16,13 €
<b>Clinique de L'Abbaye FECAMP</b>	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	16,13 €
<b>Clinique de L'Europe ROUEN</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	Mme ARIMANE Odile	16,13 €
<b>Clinique des Essarts GRAND-COURONNE</b>	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lyliia	16,13 €
<b>Clinique Des Ormeaux LE HAVRE</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOU-NGINKEU Bertin	16,13 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Ivan	16,13 €
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	16,13 €
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	25 Rue Félix Faure - BP 177 76195 YVETOT CEDEX	M. WAECHTER Emmanuel	16,13 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	16,13 €
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	16,13 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directeur	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSE Marie Christine	16,13 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	16,13 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	16,13 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>EPSM de CAEN (CHS)</b>	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	16,13 €
<b>Etablissement Public de Santé de BELLEME</b>	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,13 €
<b>Fondation Bon Sauveur de La Manche</b>	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,13 €
<b>Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde</b>	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	16,13 €
<b>Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)</b>	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TRELCHAT	16,13 €
<b>HAD de CAEN Croix Rouge Française</b>	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €
<b>Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle</b>	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	16,13 €
<b>Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)</b>	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,13 €
<b>Hôpital local de SEES</b>	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	16,13 €

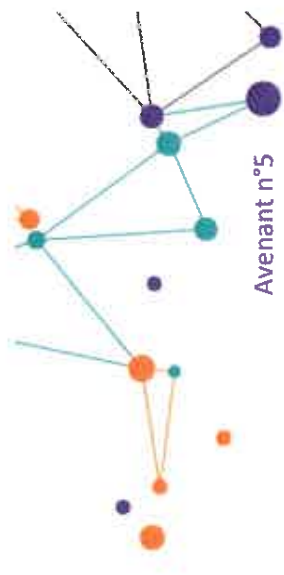


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	16,13 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. Stéphan VALES	16,13 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	16,13 €
Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	16,13 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,13 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	16,13 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	16,13 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	M. DUMONT Arnaud	16,13 €
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>Polyclinique d'AVRANCHES La Baie</b>	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	16,13 €
<b>Polyclinique de CAEN Le Parc</b>	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Gynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,13 €
<b>Polyclinique de DEAUVILLE</b>	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	16,13 €
<b>Polyclinique de LISIEUX</b>	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. LOUIS Patrick	16,13 €
<b>Polyclinique de SAINT LO La Manche</b>	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëinig 50000 SAINT LO	Mme RAIMBOURG Coralie	16,13 €
<b>Polyclinique d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin</b>	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE- HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	16,13 €

## Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Télémédecine de SAINT GEORGES	Association	mairie 26 Grande Rue 51720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Mme JOSROLAND Suzy	40,54 €
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	40,54 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. BODIN Tanguy	40,54 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française Centre de Santé Infirmier 9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	40,54 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>CIM - Centre d'imagerie Médicale Saint Quentin</b>	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	Mme SERRA Paola	40,54 €
<b>CPTS Bray &amp; Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelois</b>	Association	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. FRICHET Jacques	40,54 €
<b>CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES</b>	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	40,54 €
<b>Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR</b>	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	40,54 €
<b>HAD Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON</b>	Association déclarée	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	M. BAROUKH Claude	40,54 €
<b>HAD Soins Santé Argentan</b>	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD Anne	40,54 €
<b>Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN</b>	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	40,54 €
<b>Imagerie Médicale du 109 FLERS</b>	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	40,54 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	40,54 €
Maison de santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	40,54 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	40,54 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE	SISA	34 route de la Capelle 76780 CROISY SUR ANDELLE	M. BOISDIN Guillaume	40,54 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	SISA Pluridis	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	40,54 €
Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY	En cours	Mairie 50210 RONCEY	M. LANÉRY François	40,54 €
Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé	Association de type loi 1901	Cabinet Médical - Pôle Vaulleuard - 9 bis rue du Poncel 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. LEMONNIER Franck	40,54 €
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DEFOLY Frédéric	40,54 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	40,54 €
PSLA de LA HAYE DU PUIIS Sisa Sabinus	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIIS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	40,54 €
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	40,54 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	40,54 €
PSLA de VILLEDIEU LES POELES	Société civile de moyens	24 rue du Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	M. BATAILLE Olivier	40,54 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	40,54 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	Mme BRULLARD-DELAMARE Sandrine	40,54 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	40,54 €
SELARL de médecins ILC M TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	40,54 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	40,54 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille 14000 CAEN	M. GUILLEMETTE Eric	40,54 €
X-RAY Expert en radiologie	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	Dr PUECH Nicolas	40,54 €

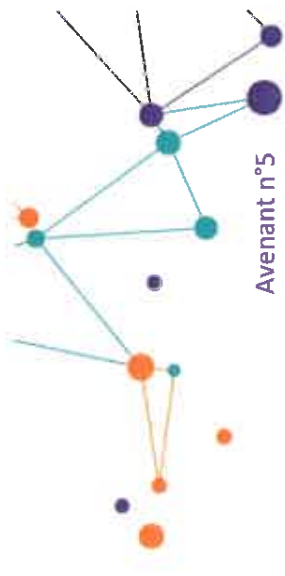


### Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAI - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GRUSON Luc	4,98 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORBIER Pascal	4,98 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,98 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	4,98 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	4,98 €
Asso Ste Marie St Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,98 €
Association Gaston MIALARET	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. COCHET Samuel	4,98 €
EHPAD Les Hautes Bruyères BONSECOURS Association Omeg'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	Mme PEREZ Nadine	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	4,98 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	M. COUSIN Jean-Manuel	4,98 €
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,98 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,98 €
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico- Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	M. LEMOIGNE Henri	4,98 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6, avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,98 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,98 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico- Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,98 €

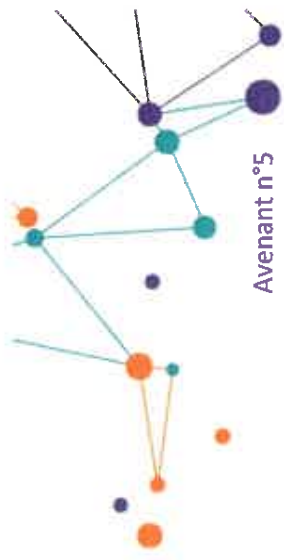


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,98 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme GAMBIER Elise	4,98 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,98 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	4,98 €
EHPAD d'AUMAIE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMAIE	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,98 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,98 €
EHPAD de BARENTON Elisabeth Vézard	Établissement social et médico-social communal	162 rue de Montéglise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,98 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,98 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emerald	Établissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,98 €
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,98 €
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Établissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme MILLAN Nelly	4,98 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	Mme THIAM Paule	4,98 €
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. PANNIER Philippe	4,98 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,98 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,98 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAEN Beaulieu	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,98 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme SEON Pauline	4,98 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,98 €
EHPAD de CAEN La Demi Lune Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,98 €
EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe Les Matines	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emille	4,98 €
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme HAUBERT Stéphanie	4,98 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,98 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecins	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme ELLEBOODE Laurence	4,98 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	4,98 €
EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,98 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	4,98 €
EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,98 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,98 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,98 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	M. THIEBE Eric	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille	Établissement social et médico-social	7 rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Général de Gaulle BP 67 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme LEGRAND Vanessa	4,98 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Établissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	M. SLAVIC Vincent	4,98 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	4,98 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUICHE	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	4,98 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme DILASSER Aurélie	4,98 €

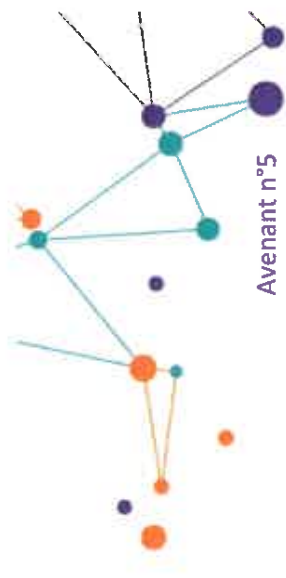


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,98 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelyne	4,98 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,98 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrante 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	4,98 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,98 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,98 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,98 €
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,98 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,98 €



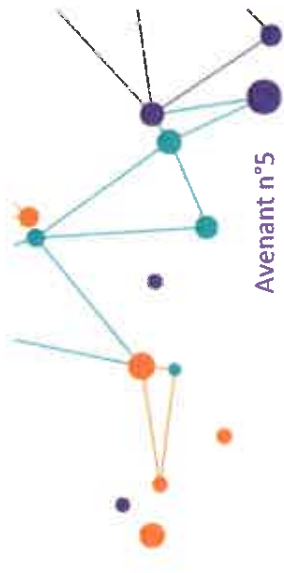
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CHELKA Valérie	4,98 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Floriège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,98 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seules 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	4,98 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufils	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	4,98 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	4,98 €
EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,98 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,98 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. BEAUMONT Vincent	4,98 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	M. LE MESTRE Christophe	4,98 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Établissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	M. SLAVIC Vincent	4,98 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	4,98 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvilliées	Établissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGE	M. AMELINE Philippe	4,98 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,98 €
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD	Établissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	4,98 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,98 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	4,98 €
EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces	Etablissement public Autonome	4 rue des Ecoles 50640 LE TEILLEUL	M. VIVIER Laurent	4,98 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	4,98 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,98 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme BOUVIER Patricia	4,98 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme LEVEUGLE Dominique	4,98 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,98 €
EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,98 €

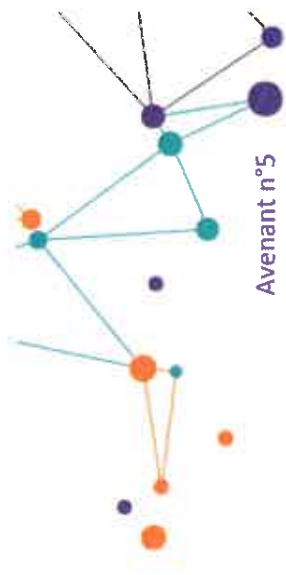
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,98 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,98 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LESAGE Rachel	4,98 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,98 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,98 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,98 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,98 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,98 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,98 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	M. EMO Jean-Luc	4,98 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,98 €
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme ELLEBOODE Laurence	4,98 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme MILLAN Nelly	4,98 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. LECOQ Denis	4,98 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme ARABEYRE Corinne	4,98 €

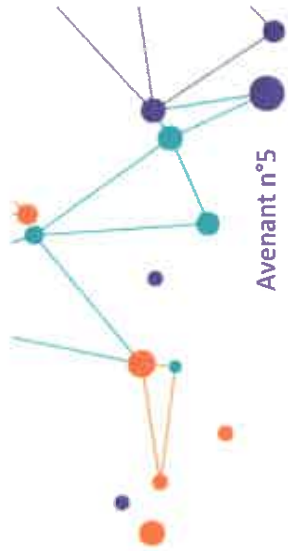
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,98 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY	4,98 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périhérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,98 €
EHPAD de SAINT GATIEN Les Matines	SAS	2 Rue des Brioteurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	4,98 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,98 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,98 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,98 €



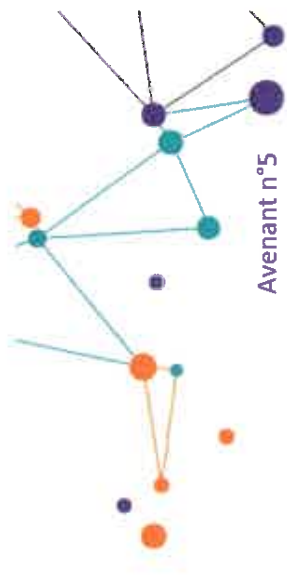


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,98 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,98 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maiwenn THOËR LE BRIS	4,98 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOT Sylvie	4,98 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	M. LEBRETON Bertrand	4,98 €
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	4,98 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,98 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,98 €

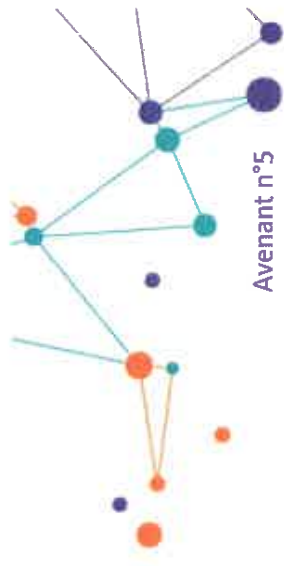




Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme CINJAERE Corinne	4,98 €
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,98 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	4,98 €
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,98 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,98 €
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeanine	4,98 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	M. LEMOINE Aurélien	4,98 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme LE DIZES Gaëlle	4,98 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,98 €



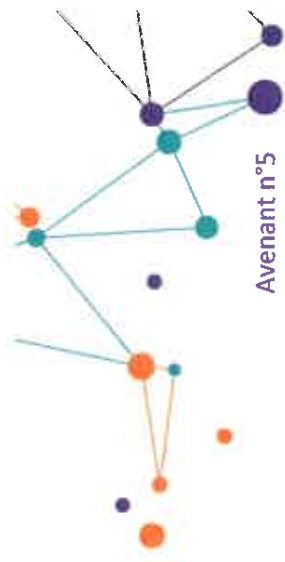
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. RIANT Yves	4,98 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,98 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,98 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,98 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,98 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	M. RIANT Yves	4,98 €
EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	4,98 €
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	4,98 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme CHARNET Sonia	4,98 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	4,98 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Etablissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,98 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,98 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,98 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,98 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	4,98 €
EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre Mutualité	Organisme mutualiste	78 Rue Saint Just 76600 LE HAVRE	M. BODIN Tanguy	4,98 €
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,98 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,98 €
EHPAD La Demeure Saint-Clair SAINT CLAIR SUR L'ELLE	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,98 €
EHPAD Publics du Havre Les Escales	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	M. MARTIN Grégory	4,98 €
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,98 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,98 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme Anne-Laure BUTAULT	4,98 €
HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	4,98 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	4,98 €
IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme FERRAND Sandrine	4,98 €
IME/IMPRO du HAVRE La renaissance	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	49, Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PAGE Christine	4,98 €
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	Mme COMETA Yolande	4,98 €
ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. DAGOREAU Mathieu	4,98 €
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,98 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	M. PERNA Francis	4,98 €
KORIAN de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	M. BURDERZY Syéphane	4,98 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	4,98 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEQUY Lory	4,98 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	4,98 €
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle - STEFMA - EHLB	Société anonyme	17 Rue des Champs 27910 PERRIERS SUR ANDELLE	Mme TROILLET Christine	4,98 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,98 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,98 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	4,98 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,98 €
Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,98 €
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	4,98 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. GUILLOUARD David	4,98 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,98 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,98 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Héléne	4,98 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélia	4,98 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme COLLIER Maggy	4,98 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. LECACHELEUX	4,98 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	Mme BOBOVNIKOSS Anne-Sophie	4,98 €
MCE-MBC Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,98 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,98 €
SESAME Autisme Normandie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	M. NACHE Catalin	4,98 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	4,98 €
UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme MAUTRET Juliette	4,98 €

### Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	26,32 €
ADMIR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	26,32 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Marjaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	26,32 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	26,32 €
APRIC Amélioration de la PRISE en charge de l'Insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	26,32 €
Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	26,32 €
CDPSM Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. BOITIAUX Gérard	26,32 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	26,32 €
Dépistage des Cancers Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	Mme D'ORNANO Anne	26,32 €
DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf	Association déclarée	44 bd Stanislas Girardin 76140 LE PETIT QUEVILLY	Mme LHOPITEAU Geneviève	26,32 €
GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	26,32 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	26,32 €
MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. DANTAN Frédéric	26,32 €
MAIA Bocage Ornais	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	26,32 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	1 place de la Halle au Blé 61000 ALENCON	Mme GUILLOTTEL Nadège	26,32 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPY Etienne	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBAHI Ophélie	26,32 €
NormanDys Réseau de Santé Pédiatrique	Association de type loi 1901	CHU Clemenceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	26,32 €
P2RS de Normandie Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	26,32 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	26,32 €
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	26,32 €
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	26,32 €
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	26,32 €
PTA Vexin Maison de Soins et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSLIBER Pierre	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé</b>	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTBOIS Bénédicte	26,32 €
<b>RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques Pouvoir permanent LEBARBÉY Céline</b>	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	26,32 €
<b>Répsy 76 Réhabilitation Psychosociale</b>	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VICENZUTTI Lucien	26,32 €
<b>Réseau ONCO Basse-Normandie</b>	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	26,32 €
<b>Réseau ONCO Normand</b>	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	26,32 €
<b>Réseau Périnatalité Eure Seine Maritime</b>	Association de type loi 1901	1, Rue de Germont 76031 ROUEN	M. BRUEL Henri	26,32 €
<b>Réseau Respect</b>	Association déclarée	164 Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	26,32 €
<b>RESOPAL Territoire de Dieppe</b>	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	26,32 €
<b>RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine</b>	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	26,32 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
<b>RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques</b>	Association déclarée	38 Rue Grand Pont 76000 ROUEN	M. BOURRE Bertrand	26,32 €
<b>RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome</b>	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	M. LEROY François	26,32 €
<b>TELAP</b>	Association de type loi 1901	PFRS rue des Rochambelles 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	26,32 €
<b>TELEPHARM</b>	Association déclarée	23 Place Henri IV 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	26,32 €



## Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
<b>FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne</b>	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. CHESNAIS Didier
<b>FHF Fédération Hospitalière France</b>	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
<b>FHP Fédération Hospitalière Privée</b>	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
<b>FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER</b>	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
<b>FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie</b>	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
<b>France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé</b>	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
<b>SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées</b>	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. Jean Marc Venard
<b>URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen</b>	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
<b>URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie</b>	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
<b>URPS Infirmiers Normandie</b>	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
<b>URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie</b>	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. COULET Jean Michel
<b>URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes</b>	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

### Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
Ville de CAEN	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

14-2020-10-26-003

Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS des biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE »  
(fermeture et ouverture du site à HONFLEUR)

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DU  
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE EXPLOITE PAR LA SELAS DE BIOLOGISTES MEDICAUX  
« CERBALLIANCE NORMANDIE »  
(Fermeture et ouverture de site à HONFLEUR)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 6222-5, L. 6222-6, L. 6223-6, D. 6221-24 à 25 et R. 6222-2 ;

**VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**VU** le titre II de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST », notamment son article 69 ;

**VU** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé ;

**VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

**VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 modifié tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 208 ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 modifié relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 modifié relatif à la biologie médicale ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de M. Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 1994 modifié du préfet du Calvados autorisant le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » sise désormais 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE, enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) sous le n° EJ 76 003 591 5 ;

**VU** la décision du 2 octobre 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 2 octobre 2020 ;

**VU** la déclaration de modification de la structure juridique de la société exploitante reçue le 22 janvier 2020 relative à la démission de M. François SAINT-GILLES de ses fonctions de directeur général de la société et à la nomination de M. Alexandre LERICHE et de M. Antoine PRIGENT en qualité de directeurs généraux de la société à compter du 17 janvier 2020 ;

**VU** la déclaration de modification des conditions de fonctionnement du laboratoire reçue le 30 septembre 2020 relative à la cessation d'activité de M. Patrice DAMOISEAU, biologiste médical associé à compter du 31 août 2020 ;

**VU** la demande de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE », reçue le 10 février 2020 et déclarée recevable le même jour, relative à la fermeture le 3 novembre 2020 du site du laboratoire situé 50 rue de la République – 14600 HONFLEUR et à l'ouverture concomitante d'un site situé 45 Cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR et les informations complémentaires fournies par courriel les 7 et 9 octobre 2020 ;

## **D E C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: La demande de modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » relative à la fermeture le 3 novembre 2020 du site du laboratoire situé 50, rue de la République – 14600 HONFLEUR et à l'ouverture concomitante d'un site situé 45, cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR est acceptée.

**ARTICLE 2**: L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 8 juillet 1994 susvisé est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale, exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE », sise 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE, enregistrée au FINESS sous le N° EJ 76 003 591 5, est implanté sur les sites suivants :

- 42, rue de Verdun – 76600 LE HAVRE  
N° FINESS ET (site principal) 76 003 424 9 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes en cas d'urgence : biochimie générale et spécialisée et hémostase ;
- Centre commercial du Mont Gaillard – avenue du Bois au Coq Prolongée – 76620 LE HAVRE  
N°FINESS ET 76 003 425 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;
- 162, avenue des Provinces – 76120 LE GRAND QUEVILLY  
N°FINESS ET 76 003 427 2 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes en cas d'urgence : biochimie générale et spécialisée et hémostase ;
- 6, rue Joachim du Bellay – 76000 ROUEN

N°FINESS ET 76 003 426 4 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 18, rue des Roquemonts – 14050 CAEN

N° FINESS ET 14 003 060 2 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée, pharmacologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie et bactériologie ;

- Pôle santé de la Côte Fleurie – 8, rue de la Brèche du Bois – RD 62 – 14113 CRICQUEBOEUF

N° FINESS ET 14 00 2688 1 – site ouvert au public, pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, bactériologie ;

- 20, rue Auguste Decaens – 14800 DEAUVILLE

N° FINESS ET 14 002 689 9 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Maison médicale de Deauville Côte-Fleurie – CréActive Place – 14800 DEAUVILLE

N°FINESS ET 14 002 881 2 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Boulevard Maurice Thorez – 14160 DIVES-SUR-MER

N°FINESS ET 14 002 836 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- Jusqu'au 3 novembre 2020 : 50, rue de la République – 14600 HONFLEUR

N°FINESS ET 14 002 815 0 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- A compter du 3 novembre 2020 : 45, cours Albert Manuel – 14600 HONFLEUR

N°FINESS ET 14 002 815 0 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 23, avenue Victor Hugo – 14100 LISIEUX

N°FINESS ET 14 002 814 3 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, place Le Hennuyer – 14100 LISIEUX

N° FINESS ET 14 002 687 3 – site ouvert au public (plateau technique), pratiquant des examens des sous-familles suivantes : biochimie générale et spécialisée (dont dosage des marqueurs sériques de la trisomie 21), pharmacologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, spermologie diagnostique, sérologie infectieuse, bactériologie, parasitologie, mycologie, virologie ;

- 54 bis, avenue Jean Jaurès – 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

N°FINESS ET 14 003 063 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 573, grande Rue – 27310 BOURG-ACHARD

N° FINESS ET 27 002 831 9 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, boulevard Pasteur – 27500 PONT-AUDEMER

N°FINESS ET 27 002 738 6 – site pré- et post-analytique ouvert au public ;

- 9, place Mackau – 61120 VIMOUTIERS

N° ET FINESS 61 000 645 4 – site pré- et post-analytique ouvert au public.

**ARTICLE 3 :** L'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 1994 susvisé est modifié comme suit :

Les biologistes exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » sont les suivants :

- Monsieur Sylvain METGE, pharmacien, président de la société et biologiste-coresponsable ;



- Monsieur Alexandre LERICHE, pharmacien, directeur général de la société et biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Antoine PRIGENT, médecin, directeur général de la société et biologiste-coresponsable ;
- Madame Stéphanie ARSENE, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Madame Nathalie BOUREZ, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Bernard COLIN, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Stéphanie DAVID, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Jean-Baptiste DAVY, médecin, biologiste médical associé ;
- Madame Aïssata DIALLO, médecin, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Benjamin DESLANDES, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Véronique FERDINAND, médecin, biologiste médicale associée ;
- Monsieur Eric MEUNIER, médecin, biologiste médical associé ;
- Monsieur Alain PHILIPPART, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Madame Isabelle PRADO, médecin, biologiste médicale associée ;
- Madame Claire VEYRONNET, pharmacienne, biologiste médicale associée ;
- Monsieur François SAINT-GILLES, pharmacien, biologiste médical associé.

**ARTICLE 4 :** Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS de biologistes médicaux « CERBALLIANCE NORMANDIE » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière doivent faire l'objet d'une déclaration à l'agence régionale de santé de Normandie dans un délai d'un mois.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. La saisine du tribunal administratif de ROUEN peut se faire via Télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ARTICLE 7 :** La présente décision est notifiée aux demandeurs et publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie et des départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

**ARTICLE 8 :** La Directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Caen, le 26 octobre 2020

Le Directeur général  
de l'ARS de Normandie

Eva BONNET  
ARS de Normandie  
Directrice Adjointe  
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE





Direction départementale des territoires et de la mer du  
Calvados

14-2020-10-30-035

Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation  
de modification d'enseignes - selas "CERBALLIANCE  
NORMANDIE OUEST" FALAISE



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION, REMPLACEMENT OU MODIFICATION D'ENSEIGNES**

**LE PRÉFET DU CALVADOS  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la demande d'autorisation préalable de modification d'enseignes sur l'immeuble de la parcelle cadastrée AD n° 0576 sis 9 boulevard de la Libération – 14700 FALAISE, enregistrée le 9 octobre 2020 par la mairie de FALAISE sous la référence AP 014 258 20E 0012, formulée par Monsieur Denis LAFOREST agissant pour le compte de la SELAS "CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST" ;

**VU** le dossier fourni dans la demande avec les pièces qui l'accompagnent transmis par la ville de FALAISE le 12 octobre 2020 et reçu le 16 octobre 2020 ;

**VU** les pièces complémentaires fournies, reçues le 26 octobre 2020 ;

**VU** l'avis favorable émis par l'architecte des Bâtiments de France en date du 28 octobre 2020 et reçu le 28 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral ( DDTM – AG 2020-10) du 20 octobre 2020 portant délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'enseignes est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du monument historique (Chapelle ancien Hôtel Dieu, Château, Château de la Fresnaye, Eglise de la Trinité, Eglise Saint Gervais, Hôtel Saint Léonard, 12 rue Victor Hugo, Lycée Louis Liard, Marché couvert, Place Guillaume le Conquérant, sol, portail d'entrée, 17 rue Gambetta, Porte des Cordeliers, Statue de Guillaume le Conquérant, Vestiges de l'enceinte fortifiée sise 24 rue du camp-fermé), et qu'il ne peut être autorisé qu'après accord de l'architecte des bâtiments de France, aux termes des articles L.581-8, L.581-18 et R.581-16 du Code de l'environnement et de l'article L.621-32 du Code du patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** d'une part que les enseignes lumineuses sont éteintes entre 1 heure et 6 heures, lorsque l'activité signalée a cessé ; et d'autre part que lorsqu'une activité cesse ou commence entre minuit et 7 heures du matin, les enseignes sont éteintes au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et peuvent être allumées une heure avant la reprise de cette activité, aux termes de l'article R.581-59 du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne doivent pas dépasser les limites de ce mur ni constituer par rapport à lui une saillie de plus de 0,25 mètre, ni le cas échéant, dépasser les limites de l'égout du toit, aux termes de l'article R.581-60 du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes apposées sur une façade commerciale d'un établissement ne peuvent avoir une surface cumulée excédant 25 % de la surface de cette façade lorsqu'elle est inférieure à 50 mètres carrés et à 15 % lorsqu'elle est supérieure à 50 mètres carrés, aux termes de l'article R.581-63 du Code de l'environnement ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le pétitionnaire est autorisé à installer ses enseignes conformément au dossier fourni dans sa demande.

Cette autorisation vaut autorisation de surplomb du domaine public.

**ARTICLE 2** : La ville de FALAISE ne pourra être rendue responsable des dégradations commises sur le matériel, objet de l'autorisation, ainsi que des accidents ou dommages qui pourraient être causés à des tiers du fait de l'autorisation de surplomb du domaine public.

Cette autorisation de surplomb du domaine public est accordée à titre précaire et révocable.

**ARTICLE 3** : Sur demande de l'édile municipal, le préfet pourra toujours faire cesser provisoirement ou définitivement, s'il le juge utile, l'autorisation de surplomb du domaine public accordée, laquelle est délivrée sous réserve des droits des tiers.

Le retrait de cette autorisation de surplomb du domaine public n'ouvre pas droit à indemnité pour son titulaire.

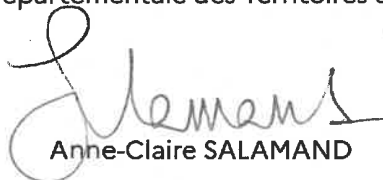
**ARTICLE 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de CAEN, qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [WWW.TELERECOURS.FR](http://WWW.TELERECOURS.FR).

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le maire de la ville de FALAISE et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La présente décision est notifiée à Monsieur Denis LAFOREST agissant pour le compte de la SELAS "CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST" demeurant à l'adresse suivante : 33 rue du Lycée – 50200 COUTANCES et/ou à l'adresse électronique donnée par le pétitionnaire dans le dossier du projet.

Fait à Caen, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
La chef du Service Urbanisme et Risques de la Direction  
Départementale des Territoires et de la Mer

  
Anne-Claire SALAMAND

Direction départementale des territoires et de la mer du  
Calvados

14-2020-10-30-034

Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation  
de nouvelle installation d'enseignes - sarl  
"BOULANGERIE DE PARIS SAS" HONFLEUR

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION, REMPLACEMENT OU MODIFICATION D'ENSEIGNES**

**LE PRÉFET DU CALVADOS  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la demande d'autorisation préalable de nouvelle installation d'enseignes sur l'immeuble de la parcelle cadastrée AE 0734 situé 26 rue de la République – 14600 HONFLEUR, enregistrée par la mairie de HONFLEUR sous la référence AP 014 333 20E 0015, formulée par Monsieur Julien DESREE agissant pour le compte de la SARL "BOULANGERIE DE PARIS SAS" ;

**VU** les pièces du dossier de demande préalable transmis par la commune de HONFLEUR le 4 septembre 2020 et reçu en DDTM le 7 septembre 2020 ;

**VU** l'avis favorable avec prescription émis par l'architecte des Bâtiments de France en date du 27 octobre 2020 et reçu le 27 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral ( DDTM – AG 2020-10) du 20 octobre 2020 portant délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'enseignes est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité des monuments historiques (ancienne église Saint-Etienne, deux anciens greniers à sel du 18ème, Eglise Saint-Léonard, Eglise Sainte-Catherine, Hôtel de Ville, Lieutenance) et qu'il ne peut être autorisé qu'après accord de l'architecte des bâtiments de France, aux termes des articles L.581-8, L.581-18 et R.581-16 du Code de l'environnement et l'article L.621-32 du Code du patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** d'une part que les enseignes lumineuses sont éteintes entre 1 heure et 6 heures, lorsque l'activité signalée a cessé ; et d'autre part que lorsqu'une activité cesse ou commence entre minuit et 7 heures du matin, les enseignes sont éteintes au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et peuvent être allumées une heure avant la reprise de cette activité, aux termes de l'article R.581-59 du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne doivent pas dépasser les limites de ce mur ni constituer par rapport à lui une saillie de plus de 0,25 mètre, ni le cas échéant, dépasser les limites de l'égout du toit, aux termes de l'article R.581-60 du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes apposées sur une façade commerciale d'un établissement ne peuvent avoir une surface cumulée excédant 25 % de la surface de cette façade lorsqu'elle est inférieure à 50 mètres carrés, aux termes de l'article R.581-63 du Code de l'environnement ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le pétitionnaire est autorisé à installer ses enseignes sous réserve du respect de la prescription motivée de l'Architecte des Bâtiments de France suivante :

- afin de garantir une insertion qualitative du projet dans le cadre du secteur protégé, les enseignes doivent être positionnées dans l'axe de chacun des trois immeubles sur lesquels se développent les devantures commerciales.

Cette autorisation vaut autorisation de surplomb du domaine public.

**ARTICLE 2** : La ville de HONFLEUR ne pourra être rendue responsable des dégradations commises sur le matériel, objet de l'autorisation, ainsi que des accidents ou dommages qui pourraient être causés à des tiers du fait de l'autorisation de surplomb du domaine public.

Cette autorisation de surplomb du domaine public est accordée à titre précaire et révocable.

**ARTICLE 3** : Sur demande de l'édile municipal, le préfet pourra toujours faire cesser provisoirement ou définitivement, s'il le juge utile, l'autorisation de surplomb du domaine public accordée, laquelle est délivrée sous réserve des droits des tiers.

Le retrait de cette autorisation de surplomb du domaine public n'ouvre pas droit à indemnité pour son titulaire.

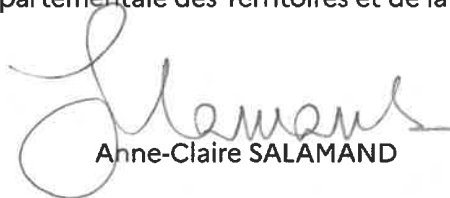
**ARTICLE 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de CAEN, qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [WWW.TELERECOURS.FR](http://WWW.TELERECOURS.FR).

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le maire de la ville de HONFLEUR et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La présente décision est notifiée à Monsieur Julien DESREE agissant pour le compte de la SARL "BOULANGERIE DE PARIS SAS" demeurant à l'adresse suivante : 16-18 place Morny – 14800 DEAUVILLE et/ou à l'adresse électronique donnée par le pétitionnaire dans le dossier du projet.

Fait à Caen, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
La chef du Service Urbanisme et Risques de la Direction  
Départementale des Territoires et de la Mer



Anne-Claire SALAMAND

Direction départementale des territoires et de la mer du  
Calvados

14-2020-10-30-033

Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 portant autorisation  
de nouvelle installation d'enseignes - sarl "SF SERVICES"  
SAINT PIERRE EN AUGE



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION, REMPLACEMENT OU MODIFICATION D'ENSEIGNES**

**LE PRÉFET DU CALVADOS  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la demande d'autorisation préalable de nouvelle installation d'enseignes sur l'immeuble de la parcelle cadastrée AI 0503 situé 5 rue du Paon – 14170 SAINT PIERRE EN AUGÉ, enregistrée par la mairie de SAINT PIERRE EN AUGÉ sous la référence AP 014 65420E 0006, formulée par Madame Sabine FAVRIS agissant pour le compte de la SARL "SF SERVICES" ;

**VU** les pièces du dossier de demande préalable transmis par la commune de SAINT PIERRE EN AUGÉ et reçu en DDTM le 23 septembre 2020 ;

**VU** les pièces complémentaires fournies, reçues le 7 octobre 2020 ;

**VU** l'avis favorable émis par l'architecte des Bâtiments de France en date du 22 octobre 2020 et reçu le 27 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral ( DDTM – AG 2020-10) du 20 octobre 2020 portant délégation de signature pour les décisions autres que celles relevant de l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'enseignes est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité des monuments historiques situés à Saint Pierre-sur-Dives : bâtiments conventuels, église abbatiale, halles, lucarnes 39 route de Falaise, maison contiguë à la cour d'élu, manoir dit cour d'élu et qu'il ne peut être autorisé qu'après accord de l'architecte des bâtiments de France, aux termes des articles L.581-8, L.581-18 et R.581-16 du Code de l'environnement et l'article L.621-32 du Code du patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne doivent pas dépasser les limites de ce mur ni constituer par rapport à lui une saillie de plus de 0,25 mètre, ni le cas échéant, dépasser les limites de l'égout du toit, aux termes de l'article R.581-60 du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** d'une part que les enseignes perpendiculaires au mur qui les supporte ne doivent pas dépasser la limite supérieure de ce mur et ne doivent pas être apposées devant une fenêtre ou balcon ; et d'autre part qu'elles ne doivent pas constituer par rapport à ce mur, une saillie supérieure au dixième de la distance séparant les deux alignements de la voie publique et dans tous les cas, cette saillie ne peut excéder deux mètres, aux termes de l'article R.581-61 du Code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que les enseignes apposées sur une façade commerciale d'un établissement ne peuvent avoir une surface cumulée excédant 25 % de la surface de cette façade lorsqu'elle est inférieure à 50 mètres carrés, aux termes de l'article R.581-63 du code de l'environnement ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le pétitionnaire est autorisé à installer ses enseignes conformément au dossier fourni dans sa demande.

Cette autorisation vaut autorisation de surplomb du domaine public.

**ARTICLE 2** : La ville de SAINT PIERRE EN AUGE ne pourra être rendue responsable des dégradations commises sur le matériel, objet de l'autorisation, ainsi que des accidents ou dommages qui pourraient être causés à des tiers du fait de l'autorisation de surplomb du domaine public.

Cette autorisation de surplomb du domaine public est accordée à titre précaire et révocable, et sous réserve du respect des prescriptions visées à l'article 1.

**ARTICLE 3** : Sur demande de l'édile municipal, le préfet pourra toujours faire cesser provisoirement ou définitivement, s'il le juge utile, l'autorisation de surplomb du domaine public accordée, laquelle est délivrée sous réserve des droits des tiers.

Le retrait de cette autorisation de surplomb du domaine public n'ouvre pas droit à indemnité pour son titulaire.

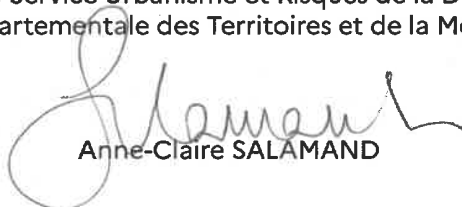
**ARTICLE 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de CAEN, qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [WWW.TELERECOURS.FR](http://WWW.TELERECOURS.FR).

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le maire de la ville de SAINT PIERRE EN AUGE et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La présente décision est notifiée à Madame Sabine FAVRIS agissant pour le compte de la SARL "SF SERVICES" demeurant à l'adresse suivante : 1 rue de Bretagne – 14690 PONT D'OUILLY donnée par le pétitionnaire dans le dossier du projet et/ou à l'adresse électronique donnée par le pétitionnaire dans le dossier du projet.

Fait à Caen, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
La chef du Service Urbanisme et Risques de la Direction  
Départementale des Territoires et de la Mer



Anne-Claire SALAMAND

## Préfecture du Calvados

14-2020-11-04-002

Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/452 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, mentionnés en annexe du présent arrêté.

**Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/452 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, mentionnés en annexe du présent arrêté**

Le Préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret de M. le président de la République en date du 24 juillet 2019 nommant M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Calvados à compter du 6 janvier 2020 ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Calvados du 10 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ;

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

**Vu** la demande du maire de Deauville ;

**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Considérant** le fait que le virus Covid-19 continue de circuler sur l'ensemble du territoire national ;

**Considérant** que les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, mentionnés en annexe du présent arrêté, sont très fréquentés ;

**Considérant** que la densité de la foule ne permet pas de respecter la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne fréquentant ces rues et espaces publics ;

**Considérant** qu'il en résulte un risque de contamination par le Covid 19 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter la transmission du Covid et prévenir l'apparition de clusters ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : le port du masque de protection, par les personnes âgées de onze ans et plus, est obligatoire afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, mentionnés en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : cette mesure s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 inclus.

**Article 3** : le présent arrêté sera communiqué au maire de la Ville de Deauville qui devra en assurer l'affichage en complément de la signalétique relative à la visibilité de cette mesure. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

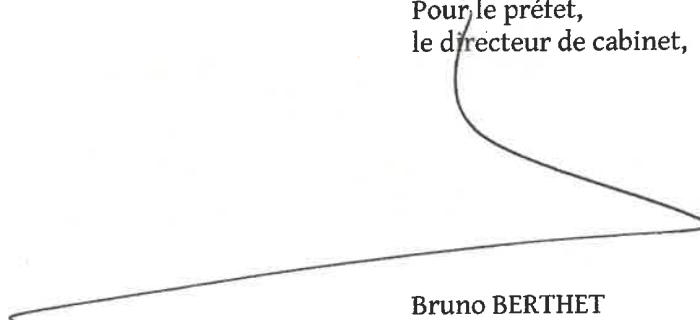
**Article 4** : le non-respect des dispositions du présent arrêté expose son auteur à une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

**Article 5** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 6** : le directeur de cabinet du préfet du Calvados, le maire de Deauville et le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 04 NOV. 2020

Pour le préfet,  
le directeur de cabinet,



Bruno BERTHET

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2020/SIDPC/AL/452 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la Ville de Deauville, citées ci-dessous :**

- Rues et avenue où le port du masque de protection est obligatoire dans leur totalité :
  - Désiré Le Hoc
  - Eugène Colas
  - Avenue Lucien Barrière
  - Edmond Blanc
  - du Casino
  - SEM
  
- Rues, boulevard et avenue concernés partiellement par l'obligation du port du masque de protection :
  - Olliffe, entre la rue Victor Hugo et l'avenue de la République
  - Gambetta, entre la rue Victor Hugo et l'avenue de la République
  - Breney, entre la Place Morny et la rue Mirabeau
  - Hoche, entre la rue Jean Mermoz et la rue Victor Hugo
  - Gontaut- Biron, entre la Place Yves Saint Laurent et la rue du Général Leclerc
  - Avenue de la République dans sa portion comprise entre le rond-point de la Libération et le Pont des Belges
  
- Places et promenade où le port du masque de protection est obligatoire dans leur totalité :
  - Place Morny
  - Place Yves Saint Laurent
  - Place Louis Armand
  - Promenade des Planches

## Préfecture du Calvados

14-2020-11-04-003

Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/453 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, sur l'ensemble du territoire de la commune de Trouville-sur-Mer sauf sur les plages et le domaine public maritime.





**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2020/SIDPC/AL/453 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, sur l'ensemble du territoire de la commune de Trouville-sur-Mer sauf sur les plages et le domaine public maritime.**

Le Préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret de M. le président de la République en date du 24 juillet 2019 nommant M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Calvados à compter du 6 janvier 2020 ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Calvados du 10 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ;

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

**Vu** la demande du maire de Trouville-sur-Mer ;

**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Considérant** que le virus Covid 19 continue de circuler sur l'ensemble du territoire national ;

**Considérant** que les rues et espaces publics de la commune de Trouville-sur-Mer sont très fréquentés ;

**Considérant** que la densité de la foule ne permet pas de respecter la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne ;

**Considérant** qu'il en résulte un risque de contamination par le Covid 19 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter la transmission du Covid et prévenir l'apparition de clusters ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : le port du masque de protection, par les personnes âgées de onze ans et plus, est obligatoire afin de déambuler, à pied, tous les jours, sur l'ensemble du territoire de la commune de Trouville-sur-Mer, sauf sur les plages et le domaine public maritime.

**Article 2** : cette mesure s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 inclus.

**Article 3** : le présent arrêté sera communiqué au maire de la commune de Trouville-sur-Mer qui devra en assurer l'affichage en complément de la signalétique relative à la visibilité de cette mesure. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4** : le non-respect des dispositions du présent arrêté expose son auteur à une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

**Article 5** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 6** : le directeur de cabinet du préfet du Calvados, le maire de Trouville-sur-Mer et le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 04 NOV. 2020

Pour le préfet,  
le directeur de cabinet,

Bruno BERTHET



## Préfecture du Calvados

14-2020-11-04-001

Arrêté n° 2020/SIDPC/MG/448 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la commune d'Argences mentionnés dans le présent arrêté



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2020/SIDPC/MG/448 portant obligation du port du masque de protection afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la commune d'Argences mentionnés dans le présent arrêté**

Le Préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret de M. le président de la République en date du 24 juillet 2019 nommant M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Calvados à compter du 6 janvier 2020 ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Calvados du 10 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Bruno BERTHET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

**Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national ;

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

**Vu** la demande du maire d'Argences ;

**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Considérant** le fait que le virus Covid 19 continue de circuler sur l'ensemble du territoire national ;

**Considérant** que le terrain d'évolution et certaines rues de la commune d'Argences sont très fréquentés ;

**Considérant** que la densité de la foule ne permet pas de respecter la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne ;

**Considérant** qu'il en résulte un risque de contamination par le Covid 19 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter la transmission du Covid et prévenir l'apparition de clusters ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** le port du masque de protection, pour les personnes âgées de onze ans et plus, est obligatoire, afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics de la commune d'Argences mentionnés ci-après :

- Rue Lecomte
- Boulevard Deléan
- Rue de Troarn
- Place du général Leclerc
- Rue Letavernier Pitrou
- Rue du Moulin
- Place de la République
- Terrain d'évolution

**Article 2 :** cette mesure s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 inclus.

**Article 3 :** le présent arrêté sera communiqué au maire de la commune d'Argences qui devra en assurer l'affichage en complément de la signalétique relative à la visibilité de cette mesure. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**Article 4 :** le non-respect des dispositions du présent arrêté expose son auteur à une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

**Article 5 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 6 :** le directeur de cabinet du préfet du Calvados, le maire d'Argences et le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 04 NOV. 2020

Pour le préfet,  
le directeur de cabinet,



Bruno BERTHET

Préfecture du Calvados

14-2020-09-16-004

Arrêté n°DCL-BCBFL-20-490 portant nomination d'un  
régisseur suppléant de recettes auprès de la police  
municipale d'Ifs



**Arrêté n° DCL-BCBFL-20-490 portant nomination d'un régisseur suppléant de recettes auprès de la police municipale d'IFS**

Le préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-5 ;

**VU** le code de la route, et notamment son article L121-4 ;

**VU** le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 13 février 2013, modifié par l'arrêté interministériel du 8 août 2017, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution d'une régie de recette auprès de la police municipale de la commune d'IFS ;

**VU** le courrier du 27 janvier 2020 de la commune d'IFS demandant la nomination d'un nouveau régisseur suppléant, Madame Charlène JAMET ;

**VU** l'avis conforme du directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 20 février 2020 ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados,



## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Charlène JAMET est nommée régisseur principal pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route.

**Article 2** : Compte-tenu du montant moyen prévisionnel des recettes inférieur au seuil défini par l'arrêté susvisé du 3 février 2003, le régisseur est dispensé de l'obligation de cautionnement. Toutefois, si le montant moyen mensuel des recettes réelles constatées devient supérieur à ce seuil (1 220 €), M Madame Charlène JAMET devra alors justifier d'un cautionnement, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 susvisé.

**Article 3** : Considérant ce même montant prévisionnel, l'indemnité annuelle de responsabilité qui doit être versée au régisseur par la commune d'IFS s'élève à 110 €. Son montant sera révisé annuellement, conformément à l'arrêté ministériel du 28 mai 1993.

**Article 4** : Conformément à la réglementation en vigueur, le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de l'encaissement des recettes dont ils ont la charge et de la conservation des fonds et des valeurs qu'ils recueillent, ainsi que de la conservation des pièces comptables justificatives.

**Article 5** : En application de l'article 9 du décret du 26 juillet 2019 susvisé et de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 13 février 2013 susmentionné, le régisseur ou son mandataire suppléant sont tenus de justifier au comptable public assignataire, au minimum une fois par mois, les recettes encaissées par leurs soins. Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont soumis aux contrôles du comptable public assignataire et de l'ordonnateur auprès duquel ils sont placés.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de police municipale d'IFS est abrogé.

**Article 7** : En vertu des dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux qui interrompt le délai de recours contentieux, peut être exercé auprès de mes services.

**Article 8** : Le préfet du Calvados, le directeur départemental des finances publiques du Calvados et le maire de la commune d'IFS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux régisseurs titulaires et suppléants.

Fait à Caen, le **16 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN

Préfecture du Calvados

14-2020-09-16-002

Arrêté n°DCL-BCBFL-20-491 de clôture de la régie de recettes instituées auprès de la police municipale de Caen



**Arrêté n° DCL-BCBFL-20-491 de clôture de la régie de recettes instituées  
auprès de la police municipale de CAEN**

Le préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-5 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L221-2 ;
- VU** le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 février 2013, modifié par l'arrêté interministériel du 8 août 2017, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution d'une régie de recette auprès de la police municipale de la commune de CAEN ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 février 2003 portant nomination du régisseur de recette auprès de la police municipale de la commune de CAEN ;
- VU** le courrier du 22 juin 2020 de la commune de CAEN demandant la clôture de la régie de recettes instituée auprès de sa police municipale ;
- VU** l'avis conforme du directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 17 août 2020

**CONSIDÉRANT** qu'il revient au représentant de l'État dans le département de créer et de clôturer les régies de recettes de l'État placées auprès des communes disposant d'une police municipale ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La régie de recettes instituée auprès de la police municipale de CAEN pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route, est clôturée à compter du **31 juillet 2020** ;

**Article 2** : A compter de la date de clôture de cette régie, il est mis fin aux fonctions de régisseurs exercées par Monsieur Robert LA ROCCA, régisseur titulaire, et par Monsieur Arnaud POTVIN, régisseur suppléant.

**Article 3** : A la date de clôture prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les comptes de la régie de recettes seront soldés sous le contrôle du comptable assignataire. A l'issue de la procédure de clôture comptable de la régie, le régisseur titulaire peut obtenir, sur sa demande auprès du comptable assignataire, un certificat de libération définitive des garanties.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution de la régie de recettes auprès de la police municipale de CAEN et l'arrêté préfectoral du 3 février 2003 portant nomination du régisseur de cette régie de police municipale sont abrogés à compter de la date de clôture prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur à compter du lendemain de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

**Article 6** : En vertu des dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux qui interrompt le délai de recours contentieux, peut être exercé auprès de mes services.

**Article 7** : Le préfet du Calvados, le directeur départemental des finances publiques du Calvados et le maire de la commune de CAEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux régisseurs.

Fait à Caen, le **16 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN

Préfecture du Calvados

14-2020-09-16-001

Arrêté n°DCL-BCBFL-20-492 de clôture de la régie de  
recettes instituées auprès de la police municipale  
d'Hérouville-Saint-Clair



**Arrêté n° DCL-BCBFL-20-492 de clôture de la régie de recettes instituées  
auprès de la police municipale d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR**

Le préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-5 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L221-2 ;
- VU** le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 février 2013, modifié par l'arrêté interministériel du 8 août 2017, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution d'une régie de recette auprès de la police municipale de la commune d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 avril 2007 portant nomination du régisseur de recette auprès de la police municipale de la commune d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ;
- VU** le courrier du 22 juin 2020 de la commune d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demandant la clôture de la régie de recettes instituée auprès de sa police municipale ;
- VU** l'avis conforme du directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 27 juillet 2020 ;
- CONSIDÉRANT** qu'il revient au représentant de l'État dans le département de créer et de clôturer les régies de recettes de l'État placées auprès des communes disposant d'une police municipale ;
- SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>:** La régie de recettes instituée auprès de la police municipale d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route, est clôturée à compter du **31 août 2020** ;

**Article 2 :** A compter de la date de clôture de cette régie, il est mis fin aux fonctions de régisseurs au régisseur titulaire ainsi qu'au régisseur suppléant.

**Article 3 :** A la date de clôture prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les comptes de la régie de recettes seront soldés sous le contrôle du comptable assignataire. A l'issue de la procédure de clôture comptable de la régie, le régisseur titulaire peut obtenir, sur sa demande auprès du comptable assignataire, un certificat de libération définitive des garanties.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution de la régie de recettes auprès de la police municipale d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR et l'arrêté préfectoral du 12 avril 2007 portant nomination du régisseur de cette régie de police municipale sont abrogés à compter de la date de clôture prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur à compter du lendemain de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

**Article 6 :** En vertu des dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux qui interrompt le délai de recours contentieux, peut être exercé auprès de mes services.

**Article 7 :** Le préfet du Calvados, le directeur départemental des finances publiques du Calvados et le maire de la commune d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux régisseurs.

Fait à Caen, le **16 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN



Préfecture du Calvados

14-2020-09-16-003

Arrêté n°DCL-BCBFL-20-493 portant nomination d'un  
régisseur suppléant de recettes auprès de la police  
municipale de Bernières-sur-Mer



**Arrêté n° DCL-BCBFL-20-493 portant nomination d'un régisseur suppléant de recettes auprès de la police municipale de BERNIERES-SUR-MER**

Le préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-5 ;

**VU** le code de la route, et notamment son article L121-4 ;

**VU** le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 13 février 2013, modifié par l'arrêté interministériel du 8 août 2017, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 portant institution d'une régie de recette auprès de la police municipale de la commune de BERNIERES-SUR-MER ;

**VU** le courrier du 28 juillet 2020 de la commune de BERNIERES-SUR-MER demandant la nomination d'un nouveau régisseur suppléant, Madame Marielle WINDELS ;

**VU** l'avis conforme du directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 20 août 2020 ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Christophe ALZIEU conserve son poste régisseur principal pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L121-4 du code de la route.

**Article 2** : Madame Marielle WINDELS est nommée mandataire suppléant.

**Article 3** : Compte-tenu du montant moyen prévisionnel des recettes inférieur au seuil défini par l'arrêté susvisé du 3 février 2003, le régisseur est dispensé de l'obligation de cautionnement. Toutefois, si le montant moyen mensuel des recettes réelles constatées devient supérieur à ce seuil (1 220 €), Monsieur Christophe ALZIEU devra alors justifier d'un cautionnement, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 susvisé.

**Article 4** : Considérant ce même montant prévisionnel, l'indemnité annuelle de responsabilité qui doit être versée au régisseur par la commune de BERNIERES-SUR-MER s'élève à 110 €. Son montant sera révisé annuellement, conformément à l'arrêté ministériel du 28 mai 1993.

**Article 5** : Conformément à la réglementation en vigueur, le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de l'encaissement des recettes dont ils ont la charge et de la conservation des fonds et des valeurs qu'ils recueillent, ainsi que de la conservation des pièces comptables justificatives.

**Article 6** : En application de l'article 9 du décret du 26 juillet 2019 susvisé et de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 13 février 2013 susmentionné, le régisseur ou son mandataire suppléant sont tenus de justifier au comptable public assignataire, au minimum une fois par mois, les recettes encaissées par leurs soins. Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont soumis aux contrôles du comptable public assignataire et de l'ordonnateur auprès duquel ils sont placés.

**Article 7** : L'arrêté préfectoral du 2 septembre 2015 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de police municipale de BERNIERES-SUR-MER est abrogé.

**Article 8** : En vertu des dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux qui interrompt le délai de recours contentieux, peut être exercé auprès de mes services.

**Article 9** : Le préfet du Calvados, le directeur départemental des finances publiques du Calvados et le maire de la commune de BERNIERES-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux régisseurs titulaires et suppléants.

Fait à Caen, le **16 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN

Préfecture du Calvados  
Rue Daniel Huet  
14 038 Caen cedex 09  
Tél. 02 31 30 64 00 (standard)  
Courriel : [prefecture@calvados.gouv.fr](mailto:prefecture@calvados.gouv.fr)  
[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

2/2

Préfecture du Calvados

14-2020-11-03-004

Arrêté préfectoral habilitant la SARL EC&U  
(CC-14-2020-11) pour établir les certificats de conformité  
attestant du respect des autorisations d'exploitation  
commerciale

**ARRÊTÉ PREFEROTAL**  
**portant habilitation d'un organisme pour établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale**

**Le Préfet du Calvados**  
**Chevalier national de l'ordre du mérite**

**VU** le code de commerce, notamment les articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-7 et A.752-2 à A.752-4 ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné à l'article L752-23 du code de commerce ;

**VU** la demande du 7 octobre 2020 (complétée le 28 octobre 2020) formulée par Mme Elodie CHOPLIN, représentant la SARL EC&U ;

**CONSIDERANT** que l'organisme demandeur répond aux conditions fixées à l'article A.752-2 du code de commerce ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général

**ARRETE**

**Article 1** : La SARL EC&U, dont le siège social est situé 7 rue de la Galissonnière - 44000 Nantes, est habilitée à établir le certificat de conformité prévu à l'article L.752-23 du code de commerce.

**Article 2** : L'habilitation porte le n° CC-14-2020-11. Elle est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, et est valable sur l'ensemble du territoire du département.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au demandeur.

Fait à CAEN, le 3 novembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Philippe VENNIN

*Délais et voies de recours : Un recours contentieux contre cet arrêté peut être introduit auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Dans ce même délai, un recours gracieux et/ou hiérarchique qui interrompt le recours contentieux pourra être exercé. Le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et/ou l'autre rejetés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Préfecture du Calvados

14-2020-11-03-003

Arrêté préfectoral habilitant la SARL EC&U  
(n°AI-14-2020-06) pour la réalisation des analyses  
d'impact produites à l'appui des demandes d'autorisation  
d'exploitation commerciale

**ARRÊTÉ PREFECTORAL**  
**portant habilitation d'un organisme pour réaliser l'analyse d'impact  
produite à l'appui d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale**

**Le Préfet du Calvados**  
**Chevalier national de l'ordre du mérite**

**VU** le code de commerce, notamment les articles L.752-6, R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

**VU** la demande du 30 septembre 2020 formulée par Mme Elodie CHOPLIN, représentant la SARL EC&U ;

**CONSIDERANT** que l'organisme demandeur répond aux conditions fixées à l'article A.752-1 du code de commerce ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général

**ARRETE**

**Article 1** : La SARL EC&U, dont le siège social est situé 7 rue de la Galissonnière - 44000 Nantes, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L.752-6 du code de commerce.

**Article 2** : L'habilitation porte le n° AI-14-2020-06. Elle est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, et est valable sur l'ensemble du territoire du département.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au demandeur.

Fait à CAEN, le 03/11/2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Philippe VENNIN

*Délais et voies de recours : Un recours contentieux contre cet arrêté peut être introduit auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Dans ce même délai, un recours gracieux et/ou hiérarchique qui interrompt le recours contentieux pourra être exercé. Le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et/ou l'autre rejetés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*